

Service public Régional de la Formation permanente

Regroupement de dispositifs

Lisibilité d'une politique

Nouveau type de service public

Le Service Public Régional de la Formation Permanente (SPRFP) a été créé en 2009 par le Conseil régional pour concrétiser le droit de toute personne à une formation permettant son insertion ou sa requalification. Le SPRF est l'addition des dispositifs de formation et les différents accompagnements proposés par la Région. La Basse Normandie a pris de l'avance dans ce domaine et grâce à la loi du 5 mars 2014 relative à "la formation, à l'emploi et à la démocratie sociale", la Région a pu franchir une nouvelle étape : la création du SIEG "Réussir".

La Région est garante depuis 2009 du droit à toute personne à avoir accès à la formation tout au long de sa vie. Elle a donc mis en place différentes politiques publiques. Yanic Soubien a fait le choix de les rassembler dans un service public. Ce choix d'une structuration permet de relier toutes les actions menées par la Région et les autres acteurs dans le domaine de la formation professionnelle, les rendant ainsi mieux lisibles et leur conférant un sens politique en relation avec les valeurs de la majorité régionale. **La Région concrétise ainsi son rôle d'ensemblier des politiques dans un domaine complexe** où les décideurs (État, région, partenaires sociaux), les acteurs (Pôle Emploi, organismes de formation, etc.) et les bénéficiaires (salariés, demandeurs d'emplois, jeunes, etc.) sont nombreux et diversifiés. Ce service public, c'est le Service Public Régional de la Formation Permanente, le SPRFP.

Le SPRFP, parce qu'il est permanent et présent de façon équitable sur tout le territoire, permet d'accompagner chaque individu dans ses spécificités en en lui donnant les informations nécessaires pour sa construction de son projet professionnel et en lui proposant des aides annexes (rémunération, mobilité...). Le SPRFP fait l'objet d'une concertation continue avec les acteurs et prévoit également des outils d'animation territoriale pour être au plus près des territoires. **C'est un type nouveau de Service Public, décentralisé et créé en concertation avec les territoires et leurs acteurs.**

ESP'OIR : Espace d'Orientation et d'intégration Régionaux, accompagnement individualisé de plusieurs mois pour les personnes éloignées de l'emploi.

ELANS : Espaces Locaux d'Activités Novatrices, en complément des ESPOIR, activités proposées à un groupe de stagiaires pour reprendre confiance, se découvrir des compétences.

SIEG : Les Services d'Intérêt Economique Général sont une traduction européenne des services publics permettant aux collectivités de soutenir financièrement des organismes publics ou privés dans une mission de service public.

qui

Yanic SOUBIEN

Vice-Président en charge de la formation tout au long de la vie et des politiques de l'emploi.



En chiffres

2

régions ont mis en place un tel Service Public : la Basse-Normandie, suivie par la Région Rhône-Alpes dont le Vice-Président en charge de la formation, Philippe Meirieu, s'est inspiré du travail normand.

Les dispositifs :

Une Formation, un Emploi (FOREM) : Formation de 3 à 6 mois avec une embauche garantie à son terme.

Programme QUALIF' : Achat par la Région de places de formation pour les demandeurs d'emplois. La Région finance également la rémunération des stagiaires.

Numéro Vert : Accueil téléphonique gratuit pour répondre à toutes les questions sur la formation.

COMMUNOTIC : Plate-forme régionale de soutien aux Formations Ouvertes A Distance (FOAD).

CV du futur : Outil de création de CV en ligne, permettant une découverte de ses compétences.

COTEEF et CLEEF : instances techniques (COTEEF) et politiques (CLEEF) de concertation et d'animation des politiques de l'emploi et de la formation par bassin de vie.

Ce Service Public est organisé autour de principes fondateurs Le SPRFP agit pour 4 objectifs (l'orientation et l'insertion professionnelle, la formation générale et la formation de base, les formations permettant d'accéder une qualification professionnelle et l'accompagnement des parcours VAE) avec une palette de dispositifs de formation (ESP'OIR, ELAN's, PFB), d'information (Numéro Vert, ambassadeurs des métiers, etc.), de gouvernance (animation territoriale, communotic). Deux objectifs sont devenus prioritaires : l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi et la levée des freins à la formation (mobilité, situation familiale, rémunération, ...)

Le SIEG Réussir

Début janvier 2015, la région a créé un Service d'Intérêt Économique Général appelé REUSSIR qui regroupe plusieurs dispositifs dans un parcours pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. L'intérêt du SIEG est de pouvoir habiliter les prestataires dans la durée sans passer systématiquement par un appel d'offres. La Région peut ainsi définir de nouvelles attentes notamment des obligations de service public avec les organismes de formation. C'est une troisième voix souple entre le tout marché et le tout subvention qui permet de développer un réseau d'acteurs au plus près des territoires.

Le SIEG propose un "Parcours Réussite vers la qualification" qui accompagne l'individu dans la définition de son orientation professionnelle et détermine également les freins à l'emploi : défaut de formation bien sûr mais aussi autres freins (charges de famille, mobilité, rémunération, etc.). Il reprend les dispositifs ESPOIR et ELAN's en y ajoutant les formations aux savoirs de base et surtout, il assure un accompagnement renforcé (et contractualisé avec le bénéficiaire) plus long afin de limiter les abandons. Le retour des premières expérimentations montre un vrai gain : 3 bénéficiaires sur 4 ont commencé une formation après le parcours.

Perspectives

La loi du 5 mars 2014 relative "la formation, à l'emploi et à la démocratie sociale" institue la région comme chef de file de l'orientation de tous les publics sur son territoire. Cela signifie qu'elle a la responsabilité de faire donner des informations claires et précises à chaque personne qui demande, sans qu'il n'ait à pousser plus de deux portes ! Cela concrétise ici le droit de chacun à l'accueil, l'information et l'orientation au profit de son parcours professionnel. La Région a déjà mis en place plusieurs actions (Cité des métiers par exemple), la mise en place du SPRO se fera en concertation avec la Haute-Normandie.